



Pomy, le 25 mars 2014

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2014 - 01

Demande de crédit pour l'achat d'abris vélos dans le cadre de l'agglomération yverdonnoise (aggloy)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le projet d'agglomération yverdonnoise a pour objectif de développer un réseau de mobilité douce quadrillant l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il s'agit notamment de compléter et/ou de développer le réseau existant afin que les itinéraires reliant les centres soient continus, contribuant ainsi à la sécurité des cyclistes et au développement de ce mode de déplacement. L'objectif à terme est de favoriser un transfert modal (passage d'un mode de transport à un autre) performant et complémentaire, entre les trajets à pied, à vélo, en transports publics et en voiture.

Dans ce contexte, le projet d'agglomération de 2007 prévoit de nombreuses mesures en faveur de la mobilité douce, dont la mesure infrastructurelle 2 « Aménagement de stationnement pour les cycles en lien avec les transports publics ».

Les stationnements sous forme d'abris vélos améliorent les conditions de parcage des vélos. En général, ils sont idéalement situés aux arrêts principaux des transports publics et dans les lieux stratégiques. Les cyclistes doivent pouvoir trouver un lieu sûr, de bonne qualité, offrant une protection contre les intempéries, lorsqu'ils stationnent leurs deux roues pour poursuivre leur trajet à pied ou en transports publics.

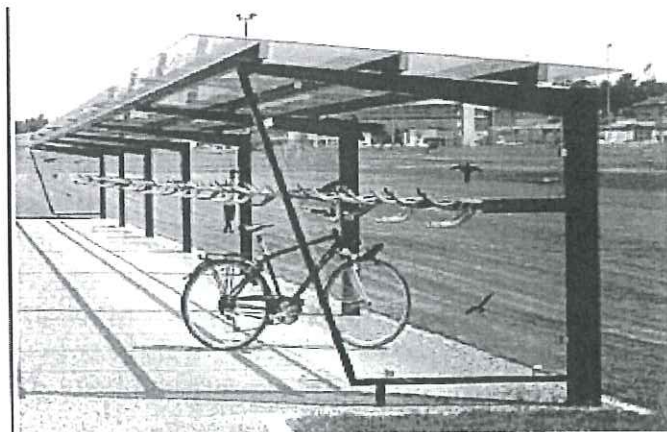
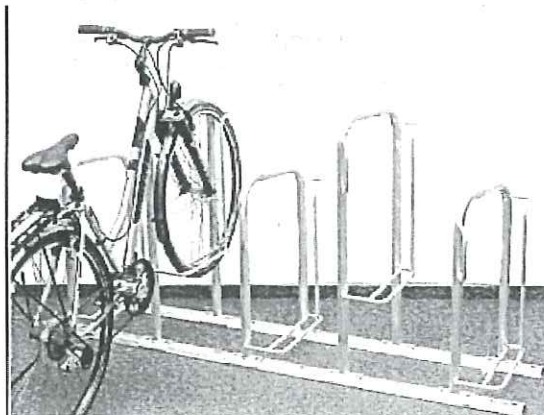
La Municipalité a donc décidé de mettre en œuvre la mesure infrastructurelle n°2 du projet d'agglomération de 2007 appartenant au paquet de mesures PM-11 « Aménagement mobilité douce sur le territoire de l'Agglomération ». Elle sollicite en conséquence, l'octroi d'un crédit d'investissement de **Fr. 50'000,-** pour la réalisation des plans d'exécution, l'achat de fournitures et l'aménagement des sites de stationnement deux-roues.

Ce projet bénéficie d'un soutien financier de la part de la Confédération (35%) et du Canton (15%). En effet, les investissements liés à la mise en place d'installations pour le stationnement des cycles sont subventionnés à hauteur de **50%**.

Descriptif du projet

L'implantation des installations de stationnement vélos a été définie en lien avec les modèles de supports de fixation et de couverts présélectionnés. Il a été convenu par ailleurs que le matériel utilisé pour le stationnement des vélos devait être le même pour toutes les communes agglo afin d'assurer une coordination, une homogénéité mais aussi d'effectuer une commande groupée auprès des fournisseurs afin d'obtenir la meilleure offre.

Un type d'abri et de supports de fixation ont été présélectionnés, avec un prix d'environ Fr. 1'400,- par place vélo (fourniture et pose).



En collaboration avec le Copil de l'agglo, la Municipalité a dressé un diagnostic des manques et des besoins autour des axes du réseau de mobilité douce et de transports publics. Les projets de localisation suivants ont été retenus, soit 15 places à créer sur la place du collège et 20 places au giratoire près du terrain de sport.

La pose de ces abris de stationnement fera l'objet d'une enquête publique CAMAC.

Conclusion

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

· considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- vu le préavis n° 2014 - 01 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

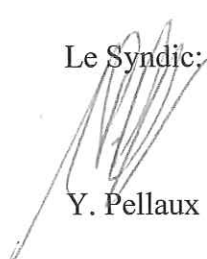
DECIDE

- D'accorder un crédit d'investissement de Fr. 50'000,-.
- D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme auprès de l'établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Municipalité

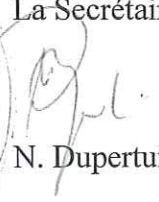
Le Syndic:

Y. Pellaux



La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté en séance de Municipalité du 24 mars 2014